

Soutien Transversal/Budget et Contrôle de Gestion

Termes de paiement temporairement prolongés à 60 jours

Dans le cadre de la crise du coronavirus, l'Afmps prolonge pour tous ses clients tous les termes de paiement qui expirent avant le premier juillet 2020.

Le terme de paiement est **60 jours**, même si la facture indique un délai de paiement plus court (par exemple, 15 jours).

Division Budget et Contrôle de Gestion